

d'être à la hauteur des problèmes que ne manqueront pas de leur poser les années à venir.

Les mouvements de bascule qu'a pu faire apparaître la politique de l'Etat et du B.R.P.M., pour la mise en valeur de Djerada, ont ainsi toujours eu pour unique objet une nouvelle progression de l'activité de la houillère et des ressources en énergie du pays.

Tantôt soutenu par l'effort de l'Etat, tantôt par l'effort des capitaux privés, l'accroissement de la production charbonnière du Maroc a finalement été continu, et l'on retrouve là une des meilleures illustrations de l'efficacité des principales sociétés d'économie mixte auxquelles participe le B.R.P.M., et qu'il s'est toujours attaché, dans toute la mesure de ses moyens, à maintenir souples, vivantes et dynamiques.

P. MAUCHAUSSÉ.

4° PRODUCTION INDUSTRIELLE

Energie électrique

a) Production

ANNEE ET TRIMESTRE	HYDRAULIQUE		THERMIQUE		Production nette totale	PRODUCTION	
	Puissance installée (1)	Production nette	Puissance installée (1)	Production nette		d'Algérie	de Tunisie
	milliers kva	millions de kWh	milliers kva		millions de kWh		
1938 - moy. trim...		27,39	»	7,86	35,25	69,3	16,8
1946 - »	54,45	35,28	32,98	30,09	65,37	89,7	24,2
1947 - »	54,45	37,14	37,84	41,97	79,11	103,8	27,4
1948 - »	70,45	50,91	44,56	43,38	94,29	113,7	31,7
1949 - »	86,45	62,82	46,76	45,72	108,54	129,0	33,5
1950 - »	96,29	63,76	56,74	56,50	120,26	146,4	35,3
1951 - »	122,79	98,25	89,17	54,71	152,96	166,4	40,7
1950 - 3° trim. ...	96,15	34,09	53,35	70,73	104,82	146,9	34,8
1950 - 4° trim. ...	122,79	86,45	66,38	49,80	136,25	156,2	41,4
1951 - 1° trim. ...	122,79	121,32	67,36	28,02	149,34	163,1	41,5
1951 - 3° trim. ...	122,79	64,54	71,77	78,86	143,40	167,5	38,8
1951 - 4° trim. ...	122,79	91,05	89,17	72,69	163,74	176,5	42,6
1952 - 1° trim. ...	122,79	89,40	109,17	86,96	176,36		

(1) En fin de période.

b) Situation de l'électricité

ANNEE ET TRIMESTRE	HYDRAULIQUE		THERMIQUE		
	Réserves en fin de trimestre		Stocks en fin de trimestre		
	milliers de m3	milliers de kWh	Charbon	Gasoil	Fuel-oil
			tonnes		
1950 - 3° trimestre	118.900	12.636	10.039	2.300	1.494
1950 - 4° trimestre	189.870	17.490	4.885	3.180	3.044
1951 - 1° trimestre	282.245	25.315	9.138	3.351	1.111
1951 - 3° trimestre	121.852	9.742	5.337	2.770	1.194
1951 - 4° trimestre	106.396	10.653	7.341	3.023	2.762
1952 - 1° trimestre	69.153	5.553	6.306	2.906	1.999

NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DE L'ELECTRICITE AU MAROC (1)

Les tarifs de vente au Maroc de l'électricité ont été majorés, sur décision prise lors de la dernière réunion de la commission économique à Rabat. Voici le détail des décisions qui ont été prises.

1° *Energie électrique produite par la société « Energie électrique du Maroc ».* — Les tarifs de vente de l'énergie électrique, tels qu'ils résultent de l'application de l'arrêté du directeur des travaux publics du 4 juin 1951, sont majorés, à compter du 1^{er} mars 1952, de :

- 10,75 % pour les sociétés de distribution ;
- 8,5 % pour les autres abonnés de la société « Energie électrique du Maroc ».

Les redevances et les ristournes, calculées en application du présent arrêté et des différentes clauses contractuelles, sont arrondies :

— au millième de franc le plus voisin pour les redevances et ristournes par kilowatt.heure ;

— au franc le plus voisin pour les redevances par KVA.

2° *Dans les villes et centres desservis par les gérances d'Etat.* — Les tarifs de vente de l'énergie électrique dans les villes et centres desservis par les gérances d'Etat (société chérifienne d'énergie, entreprise électrique des Zenatas-Fédala, et entreprise électrique de la banlieue de Marrakech), tels qu'ils résultent de l'application de l'arrêté du directeur des travaux publics du 4 juin 1951, sont majorés, à compter du 1^{er} mars 1952, de :

— 8,5 % pour les tarifs haute tension ;

— 12 % pour les tarifs basse tension.

Les tarifs basse tension sont donc fixés comme suit :

C A T E G O R I E S	Aïn-es-Sebaa Fédala Agadir	Ouezzane et Mogador	Autres exploitations
	Francs	Francs	Francs
Eclairage privé : tarif mixte 1re tranche et pointe du triple tarif	28,40	30,70	36,80
Eclairage administratif	28	30,20 (1)	36,40
Eclairage public	28	28 (2)	29,70
Tarif mixte 2me tranche et jour du triple tarif	26,80	26,80	28,40
Tarif mixte 3me tranche	18,90	18,90	18,90
Nuit du triple tarif	18,10	18,10	18,10
Force motrice B. T. :			
1re tranche	20,80	20,80	22,50
2me tranche	16,80	16,80	18,50
Agricole	16,80	16,80	18,50

(1) Mogador : 24 fr. 60.

(2) Mogador : 23 francs.

3° *Dans les centres desservis par la R.E.I.P.* — Les tarifs de vente de l'énergie électrique dans les centres desservis par la régie des exploitations industrielles du Protectorat, tels qu'ils ont été fixés par l'arrêté du directeur des travaux publics du 4 juin 1951, sont majorés, à compter du 1^{er} mars 1952, de :

- 8,5 % pour les tarifs haute tension ;
- 12 % pour les tarifs basse tension.

Les tarifs basse tension sont donc fixés comme suit :

- éclairage privé : tarif mixte première tranche, pointe du triple tarif : 36,80 francs ;
- éclairage administratif : 36,40 francs ;
- éclairage public : 29,70 francs ;
- tarif mixte, deuxième tranche, jour du triple tarif : 28,40 francs ;

— tarif mixte, troisième tranche, nuit du triple tarif : 18,90 francs ;

— Force motrice B.T. : première tranche : 22,50 francs ; deuxième tranche : 18,50 francs.

Vente de l'eau potable par la R.E.I.P. — Le prix de vente de l'eau potable dans les centres où la distribution est assurée par la R.E.I.P. est fixé à trente-six francs trente centimes (36 fr. 30).

Ce tarif est appliqué à compter du 1^{er} mars 1952.

(1) N.D.L.R. — Extrait du Bulletin d'information du Maroc (Service général de l'Information) n° 5, vol. VI, 20 mars 1952.

Bilan charbonnier

a) Production

ANNEE ET TRIMESTRE	PRODUCTION			STOCKS en fin de trim.		EFFECTIF ouvrier inscrit		Rendement de l'ouvrier du fond (1)	Nombre de jours ouverts	Algérie	Tunisie	
	Anthracite		Agglomérés	aux mines et aux ports		en fin de trim.				Production	Algérie	Tunisie
	Total lavé	dispon. pour la vente		Anthra- cite	Agglo- mérés	Fond	Jour : mines et an- nexes					
	milliers de tonnes							kg.		milliers de t.		
1938 - moy. trim...	35,4	»	»	»	»	»	»	»	»	3,3	»	
1946 - »	55,5	51,9	5,7	29,5	0,05	3.273	1.015	300	»	53,7	23,9	
1947 - »	67,2	60,6	8,7	25,1	0,2	3.463	1.064	349	75	51,5	19,0	
1948 - »	72,6	68,1	5,7	20,5	0,7	3.161	673	394	75	55,7	17,6	
1949 - »	86,7	47,2	3,3	47,9	0,5	3.806	1.900	429	75	64,5	11,9	
1950 - »	92,0	89,0	8,7	77,0	1,1	3.653	2.034	469	75	62,6	10,2	
1951 - »	93,3	94,9	6,1	45,7	0,5	3.969	2.410	494	76	61,6	2,1	
1950 - 3 ^e trim.	96,3	92,9	4,5	93,5	3,3	3.388	2.008	504	76	54,2	8,5	
1950 - 4 ^e trim.	95,7	93,3	8,2	91,3	0,2	3.481	2.081	558	72	58,4	8,7	
1951 - 1 ^e trim.	87,3	82,5	10,3	56,8	0,8	3.409	2.235	467	78	78,5	8,2	
1951 - 3 ^e trim.	84,9	82,2	4,2	31,1	0,5	3.743	2.294	479	74	70,2	(2)	
1951 - 4 ^e trim.	109,5	105,9	5,1	45,7	0,5	3.969	2.410	537	75	74,9	(2)	
1952 - 1 ^e trim.	116,9	112,6	6,1	59,8	1,2	3.951	2.331	521	77			

(1) Par journée de travail effectif.

(2) Exploitation arrêtée.

b) Commerce extérieur de charbon

ANNEE ET TRIMESTRE	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS			
	Total	dont en provenance de				Total	Dont à destination de		
		Etats- Unis	Grande- Bretagne	Algérie	Ruhr		France	Algérie	Tunisie
	milliers de tonnes								
1946 - moy. trim. ..	37,8	13,2	18,6	3,0	—	22,2	6,9	8,4	3,0
1947 - »	49,2	36,6	2,4	9,3	—	31,2	22,5	6,6	1,8
1948 - »	39,3	25,5	4,8	5,1	1,2	31,2	17,4	7,2	4,2
1949 - »	36,3	16,8	7,5	3,3	5,7	41,7	17,4	10,5	9,0
1950 - »	30,5	—	5,6	4,5	12,4	40,6	5,2	19,3	3,0
1951 - »	31,7	18,5	—	6,8	—	60,1	7,0	18,6	2,3
1950 - 3 ^e trimestre ..	29,2	—	14,5	4,1	4,5	29,4	—	17,7	2,0
1950 - 4 ^e trimestre ..	21,6	—	—	3,5	7,5	55,5	6,1	20,2	1,4
1951 - 1 ^e trimestre ..	37,2	25,5	—	7,2	—	72,1	4,6	17,2	3,2
1951 - 3 ^e trimestre ..	37,0	21,1	—	9,1	—	51,4	7,7	12,6	1,5
1951 - 4 ^e trimestre ..	22,5	10,2	—	7,4	—	60,7	7,8	26,8	3,0
1952 - 1 ^e trimestre ..	43,7	31,5	—	0,7	—	39,2	10,0	18,7	2,1

c) Consommation de charbon par les principaux utilisateurs

ANNEE ET TRIMESTRE	Centrales électriques	Chemins de fer	Cimenteries	Sucreries	O. C. P.	Divers	Total
	milliers de tonnes						
1947 - »	13,5	15,9	10,5	3,9	8,1	27,3	79,2
1948 - »	17,4	9,9	10,2	4,2	6,6	35,1	83,4
1949 - »	19,5	9,6	11,7	5,1	6,6	32,4	84,9
1950 - »	20,0	6,7	—	5,3	6,6	30,2	82,2
1951 - »	20,8	6,4	—	3,8	5,1	30,5	81,8
1950 - 3 trim.	21,0	6,1	15,5	4,7	6,3	28,8	78,9
1950 - 4 ^e trim.	21,7	6,2	13,4	4,8	7,5	30,0	83,1
1951 - 1 ^e trim.	18,0	7,1	15,2	4,1	6,5	33,4	84,3
1951 - 3 ^e trim.	26,2	5,6	12,0	4,5	3,7	30,0	85,5
1951 - 4 ^e trim.	23,2	7,3	12,9	2,1	4,9	28,2	81,4
1952 - 1 ^e trim.	25,4	7,9	15,2	4,3	5,2	34,1	91,7

Carburants

ANNEE ET TRIMESTRE	ESSENCE pour automobiles		PETROLE		GASOIL		FUEL LOURD	
	Récep- tions	Sorties	Récep- tions	Sorties	Récep- tions	Sorties	Récep- tions	Sorties
	milliers de mètres cubes						milliers de tonnes	
1948 - moyenne trim.	36,4	38,7	7,4	6,6	17,7	17,4	26,9	34,4
1949 - » »	51,0	50,6	7,7	7,4	23,5	19,5	»	»
1950 - » »	49,2	62,9	9,5	9,0	26,5	26,7	48,9	42,8
1950 - 3 ^e trimestre	70,8	73,4	11,0	8,6	24,7	32,3	54,1	51,5
1950 - 4 ^e trimestre	76,1	64,5	7,5	10,4	34,6	31,7	56,3	41,4
1951 - 1 ^e trimestre	54,2	63,9	10,7	11,4	31,8	23,1	48,0	38,0
1951 - 3 ^e trimestre	65,6	78,8	9,7	9,0	19,8	30,6	73,6	60,3
1951 - 4 ^e trimestre	87,9	84,0	11,1	14,5	37,3	52,8	47,4	68,1

Construction

a) Matériaux de construction

ANNEE ET TRIMESTRE	CIMENTES			BOIS	FERS laminés ou forgés
	Production	Importa- tions	Dispo- nibilités totales	Importations	
	tonnes				
1938 - moyenne trimestrielle	39.249	11.751	51.000	»	4.536
1946 - » »	43.794	498	44.292	»	6.900
1947 - » »	54.714	12.501	67.215	»	»
1948 - » »	65.559	28.836	94.395	»	16.584
1949 - » »	66.522	52.047	118.569	31.260	20.637
1950 - » »	80.359	51.639	131.997	30.564	28.480
1951 - » »	94.031	84.349	178.380	39.863	33.730
1950 - 3 ^e trimestre	76.834	51.126	127.960	29.418	10.512
1950 - 4 ^e trimestre	83.105	65.069	148.174	30.079	36.475
1951 - 1 ^e trimestre	91.079	52.475	143.554	25.620	29.487
1951 - 3 ^e trimestre	97.830	103.295	201.125	52.147	31.681
1951 - 4 ^e trimestre	93.542	88.913	182.455	41.869	32.679
1952 - 1 ^e trimestre	98.369			46.971	70.158

 b) Mouvement de la construction dans les municipalités du Maroc
d'après les autorisations de bâtir délivrées

NOMBRE — SURFACE

ANNEE ET TRIMESTRE	Autorisations délivrées	Logements	Pièces	SURFACE DES PLANCHERS						
				Villas	Immeubles de rapport	Bâtiments administratifs	Bâtiments industriels et commerc.	Constructions marocaines	Divers	Total
	Milliers de mètres carrés									
1938 - moyenne trim.	»	»	»	14,7	25,5	5,4	30,0	27,6	0,6	103,8
1949 - » »	»	»	»	38,7	53,4	24,6	75,0	43,8	8,4	243,9
1950 - » » (1)	2.235	»	»	44,1	86,7	34,5	74,1	57,0	15,6	312,0
1951 - » »	1.873	3.487	8.858	101,7	158,9	37,0	132,2	» (2)	10,0	485,3
1951 - 1 ^e trimestre	1.733	2.872	8.118	140,4	161,8	23,5	121,4	» (2)	18,7	465,8
1951 - 3 ^e trimestre	1.569	3.609	8.783	80,0	152,7	33,2	132,9	63,0	10,6	472,4
1951 - 4 ^e trimestre	1.575	3.977	9.673	71,4	136,7	63,7	133,0	87,4	6,1	498,3
1952 - 1 ^e trimestre	2.124	5.295	11.975	112,8	206,2	126,5	128,5	106,2	30,8	711,0

(1) Non compris les municipalités de : Azenmour, Ifrane, Ouezzane, Salé, Sefrou, Settat, Taza.

(2) De janvier à avril, les constructions marocaines sont réparties dans les diverses catégories.

VALEUR

ANNEE ET TRIMESTRE	Villas	Immeubles de rapport	Bâtiments administratifs	Bâtiments industriels et commerc.	Constructions marocaines	Divers	Total
millions de francs							
1938 - moyenne trimestrielle9	12	.3	9	2	ε	35
1949 - » »	651	1.014	468	891	187	29	3.240
1950 - » » (1)	648	1.173	534	627	158	5	3.145
1951 - » »	1.540	2.369	596	1.744	» (2)	116	6.778
1951 - 1 ^o trimestre	1.750	2.195	395	1.405	» (2)	239	5.984
1951 - 3 ^o trimestre	1.321	2.446	453	1.595	533	127	6.475
1951 - 4 ^o trimestre	1.225	2.103	1.100	2.023	810	54	7.315
1952 - 1 ^o trimestre	2.169	3.837	1.370	1.543	1.004	513	10.436

(1) Non compris les municipalités de : Azemmour, Ifrane, Ouezzane, Salé, Sefrou, Settat, Taza.

(2) De janvier à avril, les constructions marocaines sont réparties dans les diverses catégories.

NOTE SUR LA SITUATION ACTUELLE DE L'EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE DU MAROC (1)

I. — Généralités

Parmi les procédés modernes de conservation de denrées périssables, le froid est, sans conteste, celui qui présente le plus de souplesse et le maximum d'avantages. Agent stabilisateur, instrument de durée et facteur de qualité, le froid connaît, depuis le début du siècle, des applications toujours plus variées et plus rentables, dans les diverses branches de l'économie.

Tous les pays évolués ont donc entrepris et développé un équipement frigorifique, de plus en plus important, qui a rendu, en particulier, d'énormes services sur le plan alimentaire, au cours des deux récents conflits mondiaux. On peut noter, par exemple, que le seul Etat de Californie dispose déjà d'entrepôts d'un volume total de près de 2 millions de mètres cubes (soit 225 m³ environ par 1.000 habitants), et que la France possède actuellement de l'ordre de 750.000 m³ de chambres froides (soit 18 m³ environ par 1.000 habitants) (2).

A la suite des difficultés considérables rencontrées au Maroc dans le ravitaillement local pendant la dernière guerre, et compte tenu, également, du développement de la production agricole et de la pêche, le gouvernement chérifien a décidé, en 1944-45, d'étendre et de coordonner l'équipement frigorifique de ce pays.

A cet effet, un *plan d'équipement frigorifique* (3) fut élaboré par la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de la mise en valeur et du génie rural). Cette décision était motivée, et se trouve toujours justifiée, par tout un ensemble de données soit d'ordre général, soit d'ordre particulier au Maroc, dont il suffit de rappeler ici les plus essentielles :

(1) Source : *Service de la mise en valeur et du génie rural*.

(2) cf. à ce sujet : *Le développement de l'équipement frigorifique de France* dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XIV, n° 51.

(3) cf. à ce sujet : *Louis Garnier - Le plan d'équipement frigorifique du Maroc*, dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. IX, n° 34, juillet 1947, et *R. Trintignac - La chaîne marocaine du froid*, dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. VIII, n° 30, juillet 1946 ; *R. Trintignac - Un maillon de la chaîne marocaine du froid - Entrepôt frigorifique régional de Fès*, dans ibidem vol. VIII et IX, octobre 1946-janvier 1947.

— 1^o Evolution continue de tous les pays civilisés vers la consommation de produits frais de haute qualité, notamment avec l'augmentation de la production, et donc avec la reprise d'une âpre concurrence sur les marchés européens de denrées périssables.

2^o Variations saisonnières, ou annuelles, de grande amplitude, enregistrées à la fois dans les productions animales et végétales du Maroc (d'où déséquilibre chronique du ravitaillement intérieur, irrégularité des exportations et de l'approvisionnement des usines de transformation de produits agricoles et de conserve, gaspillage énorme de denrées).

— 3^o Développement rapide des cultures maraîchères, et plus spécialement des cultures de primeurs (passées de 1.000 ha. en 1931 à 12.000 ha. en 1946, et à près de 20.000 hectares en 1950), ainsi que des plantations fruitières (les superficies consacrées aux agrumes ont à peu près décuplé en 10 ans).

— 4^o Situation particulièrement favorable du Maroc en matière de production et d'écoulement de primeurs et de fruits, du fait du climat très précoce des régions côtières et de l'extension des surfaces irriguées ; situation, également favorable, du fait du voisinage, près de ses côtes, de riches bancs de poissons (4).

— 5^o Nécessité absolue d'accroître, en valeur et en quantité, nos exportations de fruits et de primeurs (donc de les répartir sur des marchés de plus en plus éloignés) et de surmonter la difficile concurrence de pays souvent mieux placés ou mieux équipés (5).

— 6^o Obligation de réduire les pertes par latérations que subissent encore les denrées périssables, entre leur départ des lieux de production au Maroc et les gros centres européens de distribution (6).

Des essais comparatifs, poursuivis ces dernières années entre Alger ou Casablanca et Paris, ont montré que la mise des produits « sous le manteau du froid » permettait, en

(4) cf. à ce sujet - *Gorry - Le Maroc maritime* dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XIV, n° 51, 3^o trimestre 1951.

(5) De moins de 40.000 tonnes en 1937-38, ces exportations sont déjà passées à 100.000 tonnes, 10 ans plus tard, et à 180.000 tonnes, en 1948-50.

(6) Ces pertes atteignent parfois 30 %, et même 40 % du tonnage des expéditions des produits les plus fragiles (abricots, petits pois frais, melons par exemple).

moyenne, de réduire, très notablement, ces pertes pour toute une gamme de produits fragiles (primeurs et fruits). On a pu estimer que le recours généralisé du froid entraînerait, pour le commerce marocain, une économie annuelle de plusieurs centaines de millions de francs.

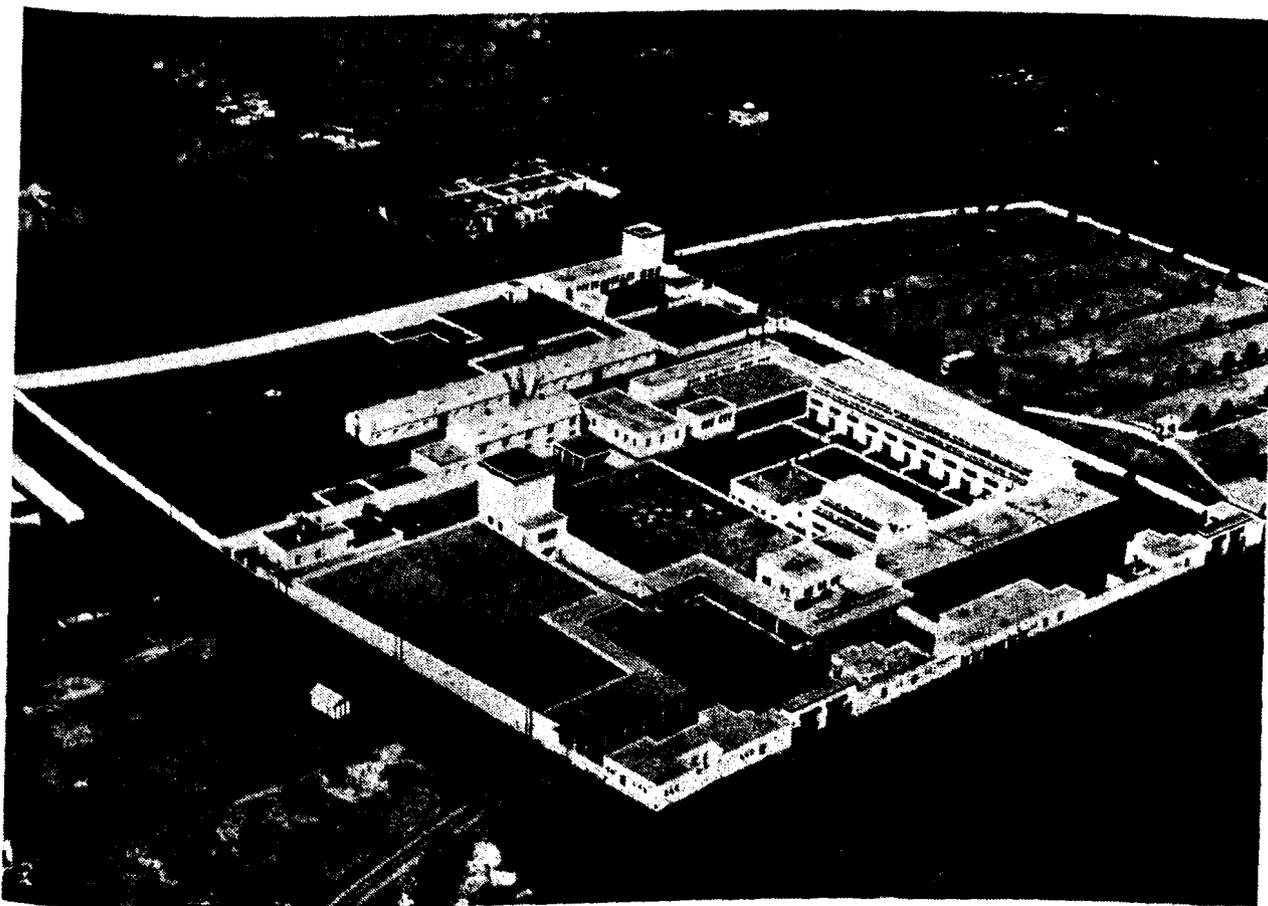
On a, également, pu estimer que, faute d'un équipement encore assez ramifié, les pertes en produits alimentaires, enregistrées en France, atteignent encore, chaque année, une valeur de plusieurs dizaines de milliards de francs.

— 7° Enfin, souci de disposer dans ce domaine d'un substantiel équipement de sécurité, en prévision des nou-

velles périodes de disette, de difficultés intérieures, ou de tension internationale accentuée.

En première conclusion, c'est donc à juste titre que l'équipement frigorifique du Maroc, pays aux extrêmes nettement plus accusés qu'en Europe, a été considéré comme nécessaire et urgent.

Cet équipement, en effet, doit participer à l'évolution, très souhaitable, de la production agricole vers des cultures plus variées et plus riches. Il conditionne, à la fois, l'amélioration du ravitaillement intérieur et l'accroissement, quantitatif et qualitatif, des exportations de denrées péris-



Vue aérienne du Groupe frigorifique et des Abattoirs de Fès

(Photo Verbelke)

sables. Enfin, il doit également concourir à l'indispensable équipement de sécurité du pays.

II. — Situation de la chaîne marocaine du froid après la guerre 1939-1945

La nécessité de recourir au froid s'était fait sentir au Maroc, en premier lieu, pour la congélation de la viande, d'ovins en particulier, et pour son entreposage, soit pour les besoins locaux de l'Armée, soit pour l'exportation.

C'est dans cette optique et, également, avec le souci de réfrigérer les viandes de consommation immédiate, que fut créé, en 1928, le premier frigorifique du Maroc, en annexe de nouveaux abattoirs municipaux de Casablanca.

Peu à peu, cet établissement fut conduit à s'agrandir et à étendre également son trafic à d'autres denrées : poissons, pommes de terre, fruits importés, etc...

Au cours de la même période d'avant-guerre, le froid fut utilisé également dans la plupart des villes du Maroc, pour fabriquer de la glace alimentaire.

Enfin, les nécessités du ravitaillement en poissons et de l'industrie de la conserve, ont conduit, pendant la guerre,

à réaliser, d'une part, une série de chambres froides d'un volume global voisin de 1.000 m³ à la nouvelle halle aux poissons de Casablanca et d'autre part, un entrepôt frigorifique privé important à Fédala (S.E.F.A.N.).

En définitive, on peut considérer qu'en 1945, le Maroc pouvait disposer :

- de deux entrepôts frigorifiques et de chambres froides, à la halle aux poissons, d'un volume total de l'ordre de 10.000 m³ ;

- de fabriques de glace dans les villes importantes du Maroc, d'une capacité journalière de fabrication voisine de 200 tonnes.

III. — Situation actuelle de l'équipement frigorifique

Depuis la libération, un effort important a été consenti par l'Etat, qui a mis en chantier les constructions à réaliser en première étape, et par l'industrie privée.

1° Au titre des entrepôts frigorifiques régionaux. — Les villes de Fès, de Meknès et de Marrakech ont été retenues, en premières tranches, à la fois parce que situées au centre

de zones de haut potentiel agricole et parce que susceptibles d'être juxtaposées à des abattoirs municipaux modernes assurant le trafic de base initial indispensable.

a) *L'entrepôt de Fès* (11.000 m³) a été achevé en 1950, puis, progressivement mis en service, au cours de l'année 1951.

Son exploitation a été confiée, par le Gouvernement chérifien, à une société concessionnaire, au capital de 15.000.000, groupant :

— d'une part, des agriculteurs français (70 colons) et marocains (741 fellahs), ainsi que des commerçants français (35) et marocains (20) de la région de Fès ;

— d'autre part, des personnes physiques ou morales, étrangères à cette région, mais intéressées au fonctionnement de la chaîne marocaine du froid (6 sociétés représentant 1/5 du capital).

Au titre de l'équipement de sécurité, le frigorifique de Fès dispose, en particulier, de tunnels de congélation (8 tonnes/jour), et de chambres à basse température pour l'entreposage de 500 tonnes de viandes congelées.

b) *L'entrepôt frigorifique de Meknès* (10.500 m³) a été achevé en 1951.

Son exploitation sera confiée, en 1952, à une société concessionnaire en cours d'étude (7), constituée selon une formule assez voisine de celle du frigorifique de Fès.

(7) Cette société vient d'être constituée.

Au titre de l'équipement de sécurité, cet entrepôt dispose d'installations identiques à celles du frigorifique de Fès, et encore de plus larges possibilités d'extension.

c) *L'étude de l'entrepôt de Marrakech* (3.500 m³) a été réalisée en 1950-1951. La mise en chantier a été quelque peu différée par la mise au point de l'ensemble « frigorifique-nouveaux abattoirs municipaux ».

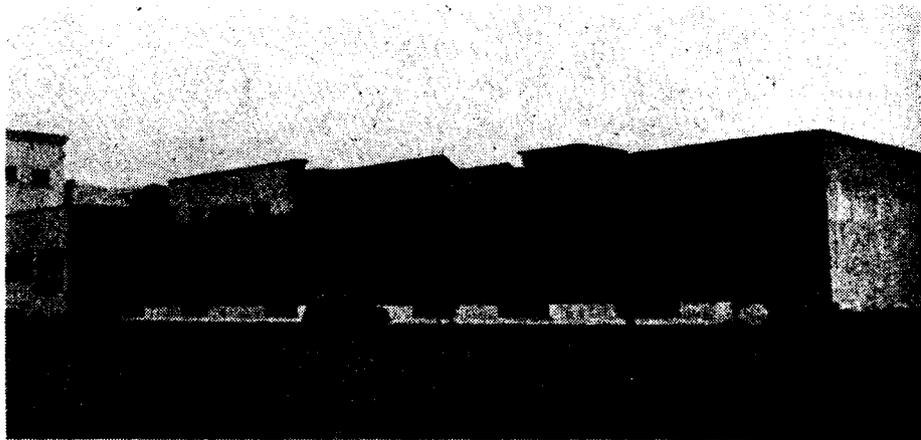
Les travaux ont commencé fin 1951. On peut estimer qu'ils seront terminés en 1953.

2° *Sur le port de Casablanca* a été édifié, en 1947-48, un petit entrepôt provisoire (2.500 m³) avec du matériel de récupération provenant des surplus américains et de livraisons médiocres, en application de la loi prêt-bail (8).

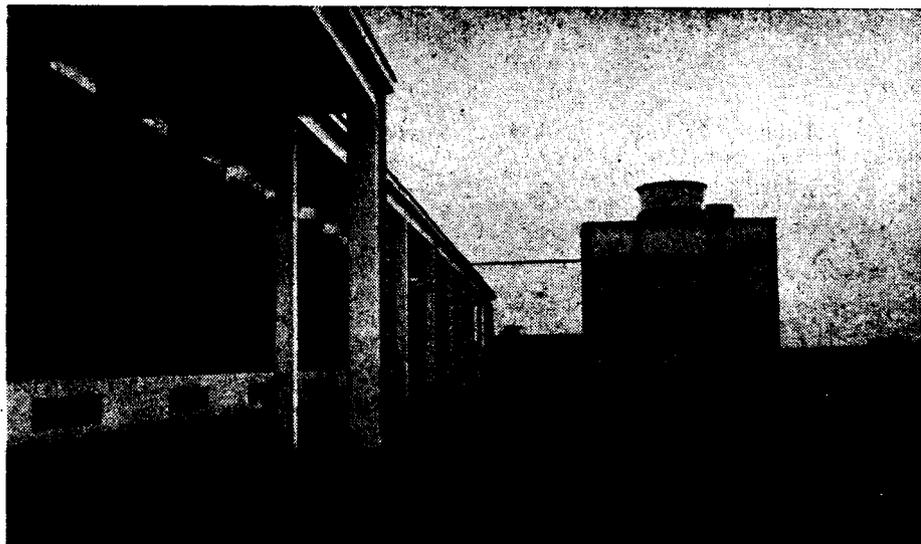
L'entrepôt définitif doit être en effet construit sur le môle intermédiaire, encore en cours de remblaiement, à l'heure actuelle.

Ce frigorifique provisoire a donc le caractère d'une installation-pilote, chargée, à la fois, de satisfaire la majeure partie des demandes actuelles, et de permettre de mieux dégager les données de base à retenir pour l'entrepôt définitif. Son exploitation a été confiée à la S.T.E.F.

(8) cf. à ce sujet - Jacques Guillaume - *L'entrepôt frigorifique provisoire du port de Casablanca*, dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XII, n° 43, octobre 1949.



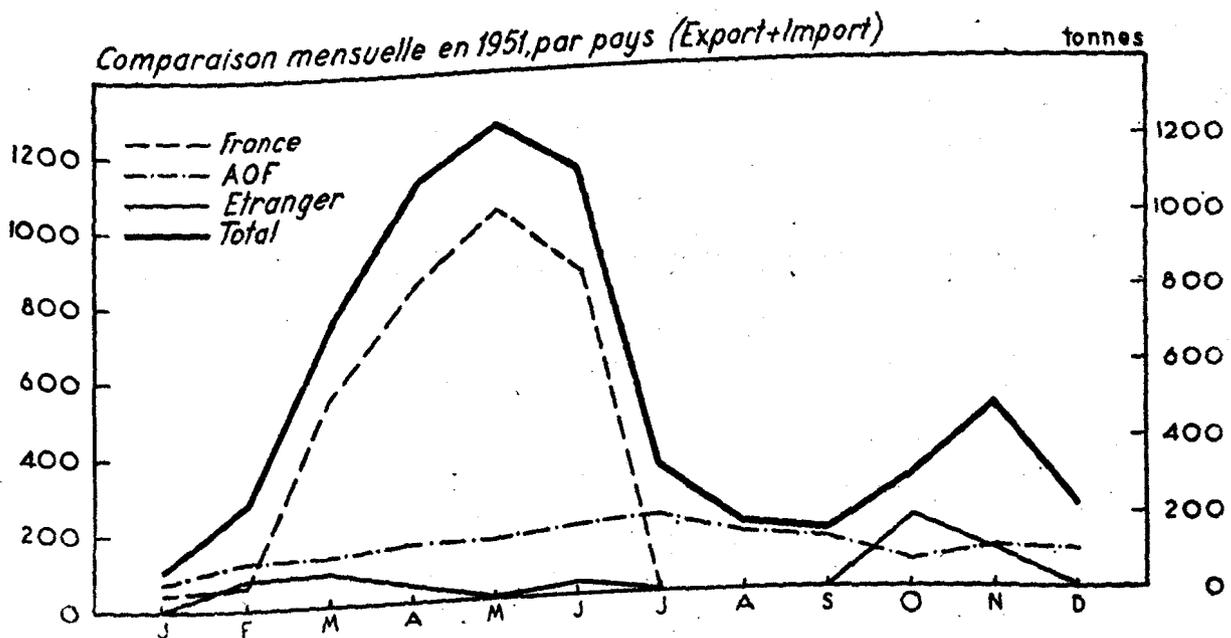
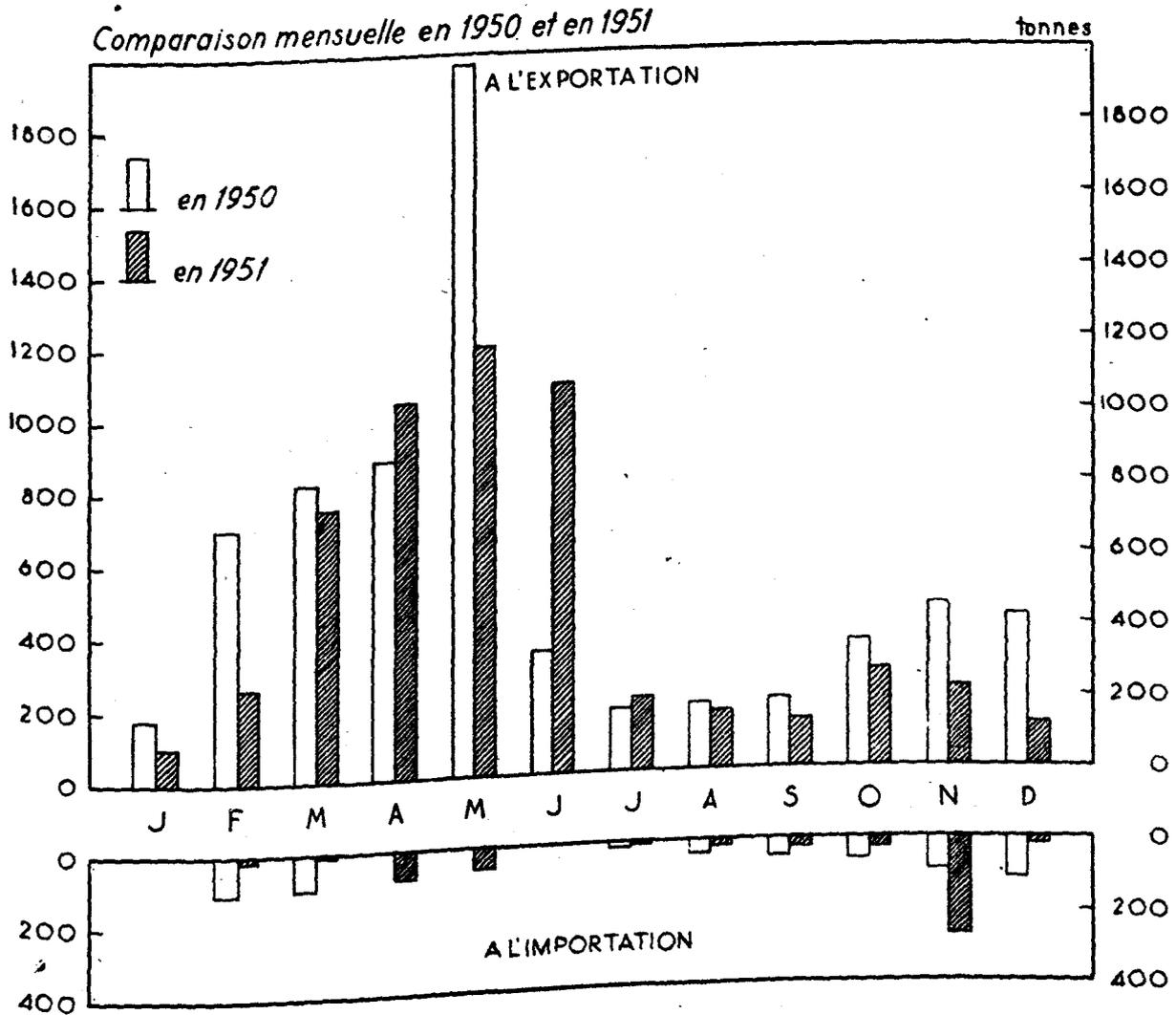
Entrepôt frigorifique de Meknès — Vue sur le Quai-Camions



Entrepôt frigorifique de Meknès — Vue sur le quai-wagons et réfrigérant d'eau

ACTIVITE DE L'ENTREPOT FRIGORIFIQUE DE CASABLANCA

Poids des denrées entreposées



Bien qu'assez mal situé, et de construction précaire, il a déjà rendu d'importants services (traitement par le froid de 3.300 tonnes en 1949 et de plus de 7.000 tonnes en 1950 de denrées périssables fragiles) (9).

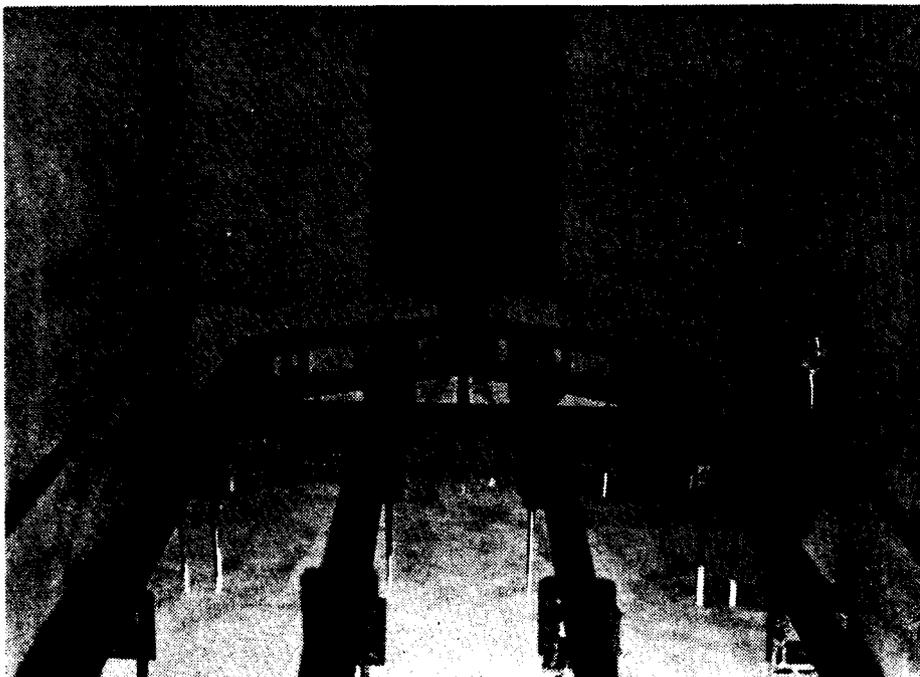
En outre, il a révélé, ou amorcé, des courants commerciaux plus importants et plus réguliers qu'il n'était prévu au départ (en particulier, un trafic d'exportation sous le froid de 150 à 200 tonnes de fruits et de primeurs chaque mois vers l'A.O.F., et un trafic d'importation au Maroc de denrées diverses, arrivant sous température dirigée).

3° Le laboratoire du Froid, entré en service en 1951, sera complété, en 1952, d'un laboratoire de la conserve qui

entreprendra des recherches appliquées sur les fruits et les légumes, ainsi que sur les viandes et les poissons.

Parallèlement à cet effort administratif, d'intéressantes initiatives privées se sont manifestées (notamment dans la réalisation de plusieurs fabriques de glace et dans l'aménagement d'entrepôts privés : Port-Lyautey, Safi-Gare et Safi-Port, Agadir, Mazagan, sociétés « Frigorific » et « Le Froid » à Casablanca, etc...).

En outre, le Maroc dispose maintenant de quelques camions ou remorques frigorifiques qui rendent déjà d'appréciables services. Il continue à pouvoir faire appel au parc de wagons isothermes et réfrigérants communs à l'ensemble de l'Afrique du Nord et exploités par la S.T.E.F.



Entrepôt frigorifique de Meknès — Vue intérieure d'un tunnel de congélation

IV. — Conclusion

En définitive, on peut estimer, au début de 1952, que les objectifs de la première étape sont en voie d'être atteints. Le Maroc dispose, maintenant, de près de 40.000 m³ de chambres froides, contre moins de 10.000 m³ en 1946, et la capacité de production des fabriques de glace dépasse 600 tonnes par jour, contre 120 tonnes par jour environ, il y a six ans.

Grâce aux ouvrages publics et privés, poursuivis ces dernières années, on peut admettre maintenant que la chaîne

marocaine du froid est devenue une réalité déjà puissante, mais qu'il importe encore de compléter.

La réalisation projetée, et la plus urgente désormais, est celle de l'entrepôt définitif de prérefrigération du port de Casablanca, qui doit être la véritable clef de voûte de la chaîne marocaine du froid.

février 1952.

P. E.

(9) Ce tonnage a été à peu près confirmé en 1951, malgré une médiocre campagne de primeurs (6.400 t. environ contre 7.250 t.).

ACTIVITE EN 1951 DES SILOS A CEREALES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA (1)

I. — Trafic

1° Trafic général. — L'année 1951 s'est placée parmi les meilleures années d'exploitation.

Au 31 décembre 1951, en effet, le trafic réalisé atteint le chiffre de 5.342.845,84 quintaux, contre 4.238.718,35 quintaux en 1950, soit une augmentation de près de 25 % du trafic général.

Ce trafic, en l'état actuel des installations, représente, à peu de choses près, le maximum qui peut être manipulé

par les silos à céréales de la Chambre de commerce et d'industrie de Casablanca.

Le tonnage total manipulé, comparé à celui de 1950, se répartit comme suit (en quintaux) :

(1) N.D.L.R. — Extrait du « Rapport sur l'exploitation des silos à céréales durant l'année 1951 », présenté par le directeur des silos, et publié, en partie, dans le Bulletin de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca, n° 295, janvier-février 1952.

Pour les années 1949 et 1950, cf. Bulletin économique et social du Maroc, vol. XII, n° 45, 1^{er} trimestre 1950, page 360 et vol. XIV, n° 49, 1^{er} trimestre 1951, p. 285.

	1951	1950
Entrées	2.590.894,39	2.024.425,03
Sorties	2.624.076,95	2.015.561,80
Manipulations internes	127.874,50	198.731,52
Totaux	5.342.845,84	4.238.718,35

Les entrées, comme les sorties, sont supérieures de près de 600.000 quintaux sur les manipulations de 1950.

La différence provient d'une augmentation du volume des exportations et du volume des importations.

Les exportations passent, en effet, de 1.435.530 quintaux, en 1950, à 1.738.622,56 en 1951, et les importations de 446.146 quintaux, en 1950, à 848.768,01, en 1951.

Les augmentations enregistrées, de part et d'autre, n'intéressent exclusivement que les céréales (blé tendre à l'importation et céréales secondaires à l'exportation). Les graines oléagineuses, cette année encore, n'ont pas pu être prises en charge par nos soins, nos installations étant absorbées par le trafic céréalier.

A titre documentaire, nous donnons ci-après la répartition par genre, et en quintaux, du trafic de 1951 :

	En sacs	En vrac	Total
Aux entrées ..	1.676.281,48	914.612,91	2.590.894,39
Aux sorties ..	814.023,49	1.810.053,46	2.624.076,95
Totaux ..	2.490.304,97	2.724.666,37	5.214.971,34

Il y a donc presque égalité entre les manipulations en sacs et en vrac du fait des importations, alors que, les années précédentes, la prépondérance des manipulations en sac était manifeste.

Comme les années précédentes, les principales marchandises qui ont transité par les silos de la C.C.I. ont été l'orge et le blé tendre, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après :

— Orge	1.280.830,28 quintaux	
— Blé tendre	836.318,01	>
— Blé dur	153.357,58	>
— Avoine	131.318,08	>
— Maïs	176.863,40	>
— Divers	45.398,60	>

Au 31 décembre 1951, les stocks en cellules atteignaient le chiffre de 160.154,50 quintaux, contre 193.337,70 quintaux au 31 décembre 1950.

2° Trafic maritime :

Les opérations « Export-Import » ont atteint, en 1951, le chiffre de 2.587.383,57 quintaux, contre 1.881.676,70 quintaux en 1950, soit une augmentation de plus de 40 %.

Ces opérations se répartissent comme suit :

	1951	1950
Exportations (en quintaux) ...	1.738.622,56	1.435.530,20
Importations (en quintaux) ...	848.761,01	446.146,50
Au total (quintaux)	2.587.383,57	1.881.676,70

Les exportations sont en augmentation d'environ 21 %, alors que les importations ont presque doublé par rapport à celles réalisées en 1950.

Les importations se sont faites en deux périodes : la première, de mars à juin, la deuxième, d'octobre à novembre ; alors que, l'an dernier, elles s'étaient effectuées de janvier à juin.

Les exportations, en 1951, n'ont, pour ainsi dire, pas connu de période creuse, sauf un fléchissement enregistré aux mois de juin et d'août. Elles se répartissent en 155 navires, contre 104 en 1950. C'est dire que le tonnage, manifesté par navire, a sensiblement diminué.

Ceci a pour cause principale le *changement de destination des exportations*. En 1950, la plus grosse partie des exportations était destinée à l'étranger ; en 1951, la majeure partie revient à la France ou à l'Union Française.

Les Pays destinataires ont été les suivants :

	1951	1950
Royaume Uni	62.005	44.994 Tonnes
Allemagne	6.170	30.076 —
Belgique	14.818	17.302 —
Pays-Bas	3.949	14.712 —
Danemark	—	10.405 —
Espagne	—	5.641 —
Japon	—	5.233 —
Suède	—	3.659 —
Italie	—	1.161 —
France et Union Française ..	84.437	10.372 —
Israël	2.483	— —

Le changement d'orientation du marché céréalier du Maroc a, pour les installations de la C.C.I., une incidence certaine qui se retrouve dans le temps mort perdu par les navires pour l'arrimage du vrac. Alors que le marché orienté sur l'étranger procure des navires de fort tonnage avec des lots très importants qui facilitent l'arrimage, le marché orienté sur la France et l'Union Française ne procure que des navires de moyen et petit tonnage avec chargement de lots de petite importance, d'où perte de temps considérable pour l'arrimage individuel de ces lots.

♦♦

Comme les années précédentes (et plus encore, cette année, en raison d'une plus grande ampleur du trafic) l'exiguïté de nos installations ne nous a pas permis de satisfaire les usagers, aussi bien du côté de l'armement que du côté du commerce.

Cette année, les quantités de céréales qui n'ont pu trouver place dans nos cellules s'élevaient à environ 600.000 quintaux, auxquels doit s'ajouter un tonnage important de graines oléagineuses. C'est ainsi qu'au mois de mars 1951, nous avons été dans l'obligation de refuser le déchargement de 9.000 tonnes de graines de soja.

En ce qui concerne l'armement, outre les lenteurs dues au chargement à un poste autre que celui des silos, il nous a été impossible d'éviter les attentes, quelquefois de plusieurs jours, aux navires destinés à effectuer leurs opérations à nos installations. Le préjudice ainsi supporté par l'armement est certain, bien que tout fût mis en œuvre par nos soins pour le résoudre le plus possible. L'extension de nos installations trouverait, là encore, une preuve de plus de son importance en supprimant les surestarées imposées aux navires, ce qui éviterait des frais inutiles et souvent énormes.

L'importance de l'agrandissement des installations se fait de jour en jour plus grande car, si l'on en croit les services techniques du Protectorat, les emblavements en céréales vont aller en augmentant, en même temps que le rendement à l'hectare augmentera, d'où une production plus importante, et, par là même, le trafic céréalier du port de Casablanca aura tendance à se développer de plus en plus, soit par des échanges, soit par des exportations et importations proprement dites.

II. — Situation financière

Considérations générales.

Comme les années précédentes, et eu égard au trafic, l'exercice financier de 1951 se présente sous un jour favorable.

Les *recettes* de l'exercice se sont élevées à 57.675.531 fr. 85 (contre 42.932.570 fr. 65 en 1950),

et les *dépenses* à 36.371.984 fr. 80 (contre 27.438.080 fr. 10 en 1950),

laissant apparaître un *excédent de recettes* de 21.303.547 fr. 05 (contre 15.494.490 fr. 55 au 31 décembre 1950).

Par comparaison avec l'année 1950, les recettes et dépenses, ramenées au quintal, sont, pour les recettes (21,70), en augmentation, et, pour les dépenses (13,10), en légère diminution.

La légère diminution de la dépense au quintal (13,10 contre 12,20) provient du volume du trafic manipulé. Par contre, des augmentations de toutes sortes ont dû être enregistrées au cours de l'année 1951 (main-d'œuvre, carburant, eau, électricité, lubrifiant, produits d'entretien, tôles et profilés, insecticides, etc...). Ces augmentations se sont traduites, pour l'exploitation, par un accroissement sensible des frais généraux et des dépenses d'exploitation.

La nette progression des recettes (acquises avec des taxes très faibles et ne correspondant plus, au cours du jour, au service rendu) provient également du volume du trafic réalisé en 1951.

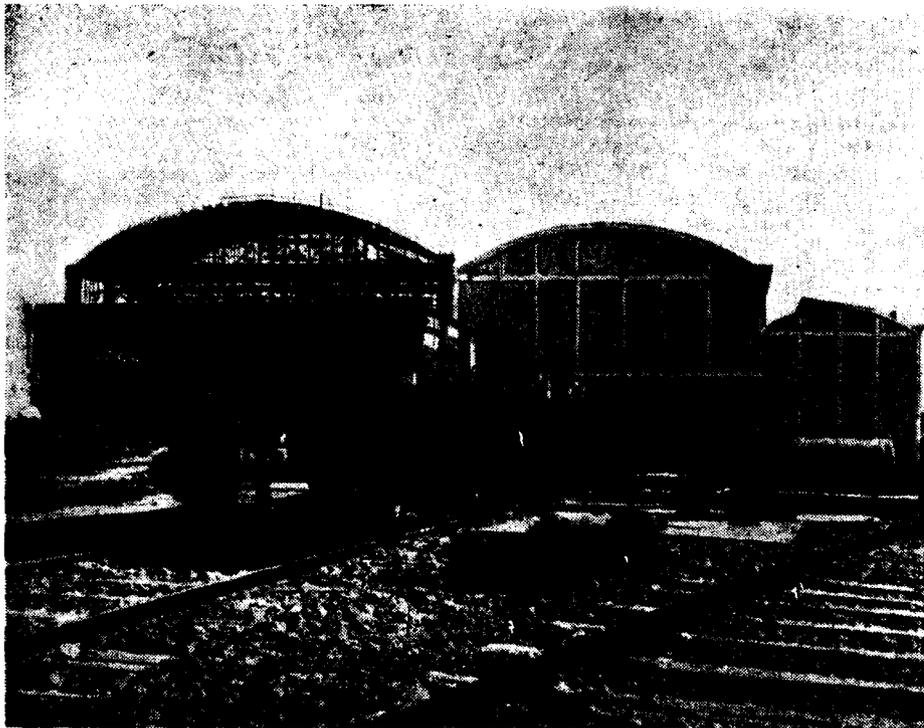
Aussi bien, si l'exercice de 1951 apparaît comme très favorable, ceci est dû uniquement à un accroissement du trafic, et si, pour une cause inconnue, l'exploitation des silos de la C.C.I. revenait au trafic réalisé avant la guerre, l'exploitation serait déficitaire dans des proportions considérables.

LA SOCIÉTÉ CHERIFIENNE DE MATÉRIEL INDUSTRIEL ET FERROVIAIRE (S.C.I.F.)

Etant donné l'essor pris par l'industrialisation du Maroc à la suite de la dernière guerre mondiale, il était permis de penser que le réseau ferroviaire marocain serait appelé à intensifier son trafic d'une façon importante. Le tonnage kilométrique remorqué avait, en effet, triplé en quelques années. D'autre part, en dehors des ateliers des chemins de fer, surchargés par l'entretien d'un matériel très fatigué, tant celui des sociétés privées (sociétés de pétrole, mines, etc...) que celui des C.F.M., il n'y avait pas d'industrie sus-

ceptible d'effectuer de grosses réparations, et, encore moins, la construction neuve du matériel roulant. Enfin, il était apparent que le prix de revient d'un matériel construit au Maroc pouvait être inférieur à celui importé, pour les causes principales ci-après :

- 1) le frêt est moins onéreux sur la matière première seule que sur le matériel monté ;
- 2) les droits de douane ne s'appliquent qu'à la matière, au lieu de s'appliquer aux objets manufacturés ;



Wagons plats MWTOV, exécutés pour le compte de la Compagnie des C.F.M.

— 3) le salaire horaire moyen productif, compte tenu des différentes causes qui peuvent l'influencer, peut être inférieur à celui de la Métropole.

Ces différents points n'ont pas échappé à un groupe

d'industriels français qui, réunis sous l'égide des établissements Fauvet-Girel, spécialistes de la construction des wagons citernes et spéciaux à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras dans le Pas-de-Calais, ont fondé une société capable de cons-

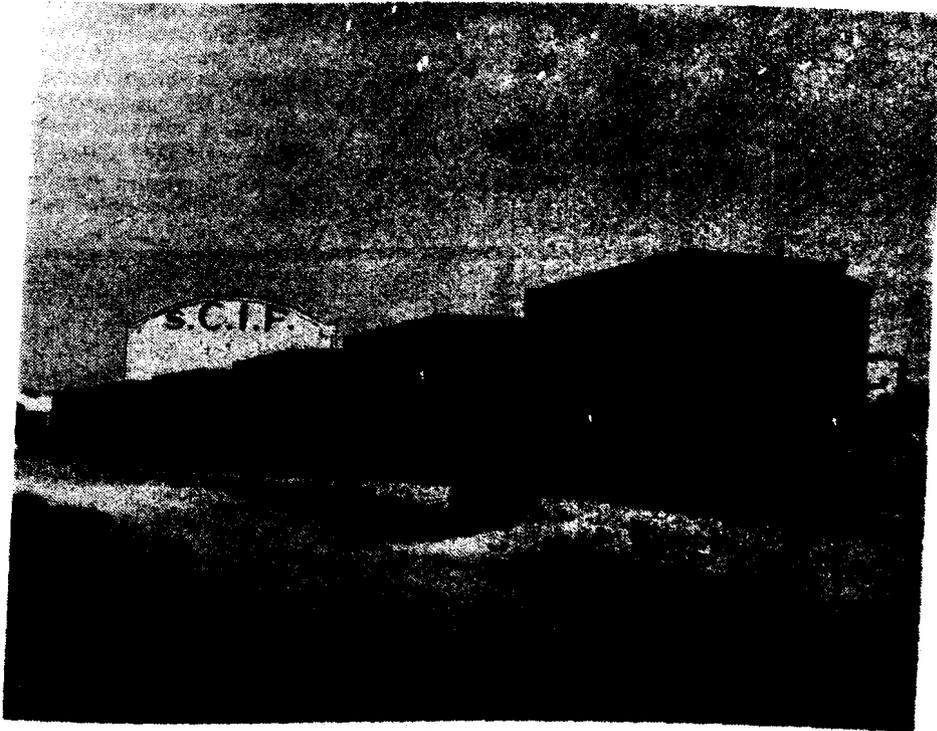
truire et de réparer du matériel roulant : la Société Chérienne de Matériel Industriel et Ferroviaire (S.C.I.F.), constituée le 18 juin 1946, et dont le capital atteint, aujourd'hui, 230 millions de francs.

Les usines ont été édifiées à Aïn-Sebaa (Casablanca), à l'extrémité de la gare de triage sur laquelle elles ont été embranchées, et sont construites sur un terrain de 5 hectares, permettant ainsi une extension importante des bâtiments.

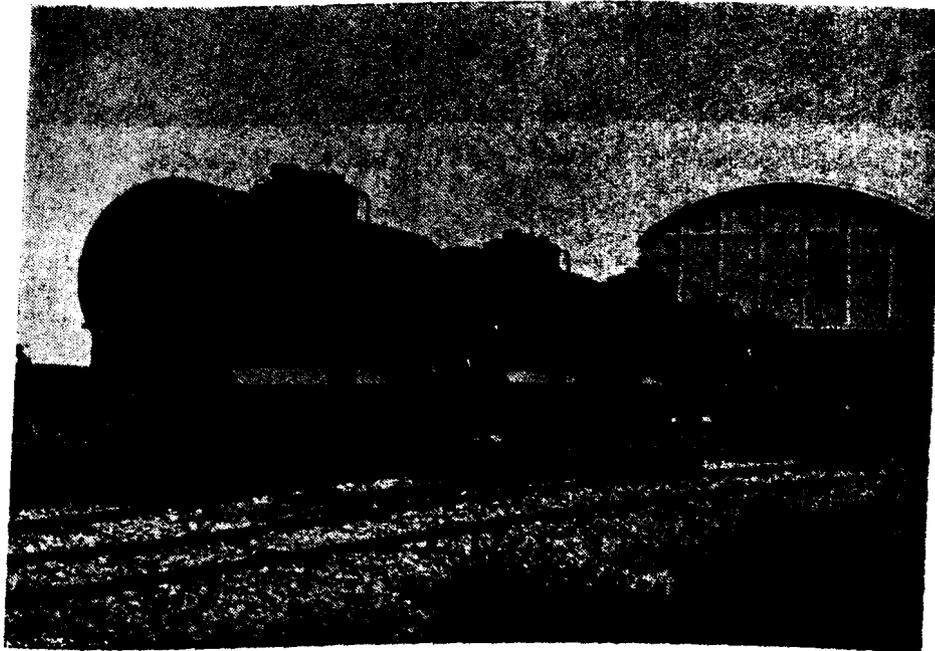
Ceux-ci sont composés de 3 halls en béton armé de 150 mètres de long et, respectivement, de 8, 15 et 22 mètres de large, et équipés de ponts roulants de 5, 10 et 15 tonnes.

Les deux premiers halls, réservés spécialement aux travaux de grosse chaudronnerie, sont équipés en machines-outils et appareils les plus modernes : quatre machines à cintrer, dont une permettant de cintrer à froid des tôles de 7 mètres de long sur 25 m/m d'épaisseur, une presse à plier de 150 tonnes, capacité 3 mètres de long sur 12 m/m d'épaisseur, une grosse cisaille, perceuses radiales de grande capacité et toutes les machines-outils nécessaires à l'entretien de l'usine et à la confection des outillages de fabrication.

Le dernier hall, de 22 mètres de large, en cours de construction, est équipé essentiellement pour la réparation



Wagons trémies auto-déchargeurs à grande capacité, de 80 tonnes de charge utile, exécutés pour le transport du phosphate humide



Wagons-citernes de 240 hl avec réchauffeurs

et la construction en série du matériel roulant (wagons, voitures, locomotives). Il est traversé entièrement par deux voies reliées directement à l'embranchement; l'une d'entre elles est sur fosse dans toute la longueur du bâtiment.

Un bâtiment de 60 mètres de longueur et de 14 mètres de largeur, perpendiculaire aux trois halls, est relié à ceux-ci par un transbordeur sur une longueur de 100 mètres. Ce bâtiment est destiné au finissage, au sablage et à la peinture du matériel roulant. Il abrite, en outre, une étuve de grande capacité pour l'émaillage à chaud des citernes de toutes natures (par le procédé de la brauthite dont la S.C.I.F. a la licence exclusive pour le Maroc).

La force motrice est fournie par une station électrique, pourvue de deux transformateurs de 200 KVA chacun, et d'un groupe Diésel de secours de 200 CV. Une station centrale, équipée de deux compresseurs Ingersoll de 75 CV chacun, assure la distribution de l'air comprimé dans tous les bâtiments de l'usine.

C'est vers le milieu de 1949 que commença l'activité industrielle de la S.C.I.F. Débutant par des travaux de chaudronnerie, elle préparait, en même temps, les fabrications de matériel ferroviaire dont elle avait pris les premières com-

mandes (wagons-citernes et wagons autodéchargeurs pour phosphate).

La réunion des approvisionnements de tous ces matériels et la préparation du travail, exigea une année, environ, pour sortir le premier wagon neuf. Entre temps, de nombreuses refontes et réparations étaient exécutées, et, le 29 octobre 1949, les deux premiers wagons, entièrement reconstruits pour le compte des C.F.M., sortaient des ateliers de la S.C.I.F. Il s'agissait de wagons trémies pour le transport du phosphate sec, dont un grand nombre circulent entre Kouribga et Casablanca. Aussitôt après, suivait l'exécution d'un wagon prototype pour l'Office Chérifien des Phosphates, puis la première série de cinq wagons-citernes neufs pour produits pétroliers.

Dès lors, l'activité n'a cessé de s'accroître. En plus de l'entretien courant d'un grand nombre de wagons, tant de la compagnie des chemins de fer du Maroc que des sociétés pétrolières, de grosses réparations furent entreprises (révision complète de châssis ou de citernes, application du frein Westinghouse, révision de boggies, etc...)

Le 25 mars 1950, le premier wagon autodéchargeur à grande capacité (60 t. de charge utile) pour le transport des



Filtere épurateur pour le traitement des eaux pour la centrale d'Oujda.

phosphates humides était expédié à l'Office chérifien des Phosphates sur le centre de Khouribga. Le 30 septembre de la même année, le marché portant sur 30 wagons était soldé avec une avance importante sur le délai contractuel.

Pendant l'exécution de ce marché, la S.C.I.F. avait fourni également 10 wagons pétroliers de 240 et 305 hl à différentes compagnies pétrolières, appliqué le frein continu sur 215 wagons et posé la conduite blanche sur 286 autres.

En dehors du matériel ferroviaire, la S.C.I.F. a exécuté de gros travaux de chaudronnerie : filtres, épurateurs, réservoirs, et construit plusieurs centaines de citernes de 3, 5 et 10.000 litres du type pétrolier.

En 1951, elle a révisé entièrement le parc de wagons de deux importantes compagnies pétrolières, construit 5 wagons pétroliers pour la société chérifienne des pétroles, reconstruit 10 wagons du parc des essences aux Armées, 2 wagons trémies à phosphate sec, 4 autodéchargeurs de 10 tonnes et 10 de 53 tonnes pour phosphates humides pour l'O.C.P. Elle a équipé 509 nouveaux wagons C.F.M. avec le frein continu Westinghouse, et posé la conduite blanche sur 242 wagons.

Pendant cette même période, la S.C.I.F. a commencé la transformation de 50 wagons pour le transport des arachides pour le compte de la régie des chemins de fer de Dakar-Niger; 15 de ceux-ci ont été livrés en 1951.

En chaudronnerie, elle a exécuté, entre autres, pour les charbonnages nord-africains, une série de trémies à grande capacité pour le lavoir de Djérada.

Son activité en matériel roulant peut être résumée, pour les trois dernières années, comme suit :

MATERIEL	1949	1950	1951
— Wagons neufs	6	40	5
— reconstruits	2	—	41
— révisés	11	24	41
— Application du frein continu	100	215	509
— Révision de boggies	—	124	151
— Pose de conduite blanche..	—	286	242

b) Répartition du poisson pêché

ANNEE ET TRIMESTRE	CONSOMME FRAIS			Livré à la conserve	Dont sardines	Utilisé comme appâts	Total
	dans les centres de pêche	EXPEDIE					
		au Maroc	hors du Maroc				
	tonnes						
1946 - moyenne trimestrielle	1.890	591	9	10.167	»	60	12.717
1947 - »	2.451	831	168	9.153	8.568	63	12.666
1948 - »	2.214	969	165	10.557	9.652	54	13.959
1949 - »	3.351	831	144	18.861	17.393	54	23.241
1950 - »	2.575	778	197	27.188	25.321	59	30.796
1951 - »	2.556	876	333	18.843	14.521	60	22.668
1950 - 3 ^e trimestre	1.709	609	8	42.188	40.026	60	44.566
1950 - 4 ^e trimestre	2.530	792	17	32.541	31.261	60	35.940
1951 - 1 ^e trimestre	2.610	836	61	3.897	3.047	61	7.465
1951 - 3 ^e trimestre	2.656	808	141	22.362	16.726	60	26.027
1951 - 4 ^e trimestre	2.678	1.060	142	24.053	18.227	60	27.993
1952 - 1 ^e trimestre							

LE POISSON, LES CONSERVES DE POISSON, LES SOUS-PRODUITS DU POISSON AU MAROC ET LE MARCHE BELGE (1)

I. — Le Poisson

L'abondance des poissons au sein des eaux marocaines, le développement de la pêche maritime, malgré la faible vocation marine des populations indigènes, les débouchés croissants offerts par la métropole française, les territoires français d'outre-mer, le marché intérieur et le continent africain, ont donné à l'industrie marocaine des conserves de poisson un essor prodigieux.

II. — La pêche maritime

L'abondance des poissons est la plus grande dans le vivier marocain qui s'étend entre le Cap Ghir, les Canaries et le Cap Juby. Dans la faune marine de ce vivier, les sardines représentent, du point de vue industriel et économique, l'espèce de loin la plus importante. Les thonidés viennent en second ordre et se présentent dans un grand nombre de variétés. On y trouve, en moindre quantité, le maquereau et l'anchois. Les bancs de crustacés sont encore faiblement exploités, mais sont susceptibles d'un sérieux développement.

Soumis à des mouvements migrateurs, dont les causes sont encore mal définies, les sardines et les thonidés tendent à se déplacer vers le Sud, ainsi qu'on l'a constaté, depuis longtemps, le long des côtes françaises, espagnoles et portugaises.

Il est probable, cependant, qu'une exploitation trop intensive des fonds de la zone nord est une des causes principales de leur pauvreté relative en poisson. Actuellement, la zone sud du littoral marocain, comprise entre Mazagan et Agadir, est celle où la pêche est, de loin, la plus abondante et la plus facile. Le tableau, ci-dessous, donne la situation de la flottille de pêche au 15 juin 1949. Cette flottille s'est encore développée depuis, principalement dans les ports du Sud.

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport de la mission commerciale au Maroc (14-28 novembre 1951) des importateurs et négociants belges de produits alimentaires. Ce rapport a été publié in extenso dans le n° 91, 15 mars 1952, de la note de documentation de la division du Commerce et de la Marine Marchande.

Ports	Chalutiers	Chalutiers sardiniers	Palan-griers et ligneurs	Sardiniers
Saïda			16	
Port-Lyautey	7		66	1
Rabat			16	9
Fédala	4	2	73	20
Casablanca	31	17	103	62
Mazagan	1		96	3
Safi	8	12	208	70
Mogador			143	3
Agadir	2	7	493	53
Total ...	53	38	1.214	221

Sardiniers, chalutiers-sardiniers et chalutiers sont les trois types de bâtiments convenant à la pêche moderne et hautement productive. Il s'agit de bâtiments pourvus de moteurs, dont la puissance varie entre 100 et 180 cv., et munis parfois d'appareils de recherche et de détection. C'est ainsi qu'une trentaine de bateaux sont déjà équipés de sondeurs électriques et de postes de radio. Quant à la capacité moyenne de leurs cales à poisson, elle est de 10 à 15 tonnes pour les sardiniers, de 25 à 30 pour les sardiniers-chalutiers, et de 40 à 45 pour les chalutiers.

Ce stade a, lui-même, été dépassé avec deux unités de grande puissance, qui sont, en même temps, de véritables usines flottantes, « El Resk » et « Mabrouk », filant 12 nœuds, grâce à un moteur de 650 cv., et susceptibles de transporter 300 tonnes de poisson dans des cales réfrigérées, et de pratiquer la congélation à cœur jusqu'à — 40°.

Au point de vue de la conserverie, l'unité à qui le plus grand avenir semble promis est le bâtiment mixte du type chalutier-sardinier, armé pour poursuivre l'exploitation des fonds marins d'un bout de l'année à l'autre, et pour alterner la pêche du poisson frais avec celle du poisson industriel.

Le développement des fabrications de conserves de thon lui assurerait, en outre, une rentabilité particulière.

Le service de la marine marchande évalue à quelque 200.000 tonnes, la capacité de production actuelle de la flottille marocaine.

La sardine pêchée dans les eaux marocaines est, généralement, de chair assez grasse. La proportion de petits poissons est assez élevée.

Le marché intérieur, et, notamment, la population des nombreux ports de la côte, constitue l'important débouché, consommateur de poisson frais. Le développement récent de la congélation donne naissance à un nouveau type d'industrie de la mer, celle des poissons conservés par le froid pouvant atteindre les marchés relativement éloignés. Les conserveurs belges d'Ostende ont fait plusieurs essais d'importation de sardines marocaines congelées.

III. — Les conserves de poisson

L'industrie de la conserve représente un débouché essentiel de la pêche sardinière au Maroc. En 1926, on comptait dans l'empire chérifien, 8 usines de conserves de poisson (2 à Fédala, 5 à Casablanca, 1 à Mazagan). Ce nombre passe, en 1938, à 44 conserveries, dont celles de Safi et d'Agadir marquent le déplacement de cette industrie vers les ports de la côte sud. Actuellement, 177 usines sont agréées par l'office chérifien de contrôle et d'exportation.

Elles se répartissent de la façon suivante :

— Safi	64
— Agadir	54
— Casablanca	32
— Fédala	10
— Mogador	9
— Mazagan	4
— Rabat	2
— Port-Lyautey	2

On estime la capacité de production de l'ensemble de ces conserveries à près de 3 millions de caisses de boîtes de sardines 1/4 club 30 mm., en comptant que la saison de pêche permet, environ, 75 jours par an de travail à pleine capacité.

Les conserveurs marocains produisent la sardine à l'huile d'arachide et à l'huile d'olive ainsi que la sardine aux tomates et aux aromates.

Les techniques de fabrication évoluent rapidement. A côté d'usines utilisant des modes traditionnels nécessitant l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse, se sont établies des usines dont l'équipement est très perfectionné, notamment par l'emploi de machines et de cuiseurs, montés en chaîne suivant une technique mise au point par des constructeurs belges, « l'international machinery corporation » de St Nicolas Waes. Des usines importantes remplacent leur matériel ancien par un équipement ultra-moderne, basé sur la cuisson électrique des sardines par rayons infra-rouges.

L'activité des conserveurs s'étend, pour plus de 90 %, à la conserve de sardine. La production la plus importante est une production de masse portant sur des poissons de moule 8 à 15, mais plusieurs usines se spécialisent dans la production de poisson de choix, et nous avons pu déguster de nombreux échantillons, dont la qualité et la présentation ne le cédait en rien à celles des produits mis au marché par les centres producteurs d'Europe. La conserve du thon et des autres poissons est à ses débuts.

Le souci de la qualité est d'ailleurs de tradition chez les dirigeants de nombreuses conserveries marocaines, descendants et continuateurs de l'industrie bretonne des conserves de poisson, qui ont transporté au Maroc leurs méthodes réputées, et qui donnent à la jeune industrie marocaine des conserves de poisson le bénéfice d'une expérience plus que séculaire.

Le danger de voir les conserves de provenance marocaine se déprécier sur le marché, par l'inégalité ou l'inconstance de la qualité des diverses fabrications, n'a échappé ni aux conserveurs, ni aux autorités économiques du pays, qui ont

confié à l'office chérifien de contrôle le soin d'exercer une vérification minutieuse de la qualité des produits exportés, et de déclarer impropres à l'exportation les produits qui ne répondent pas à des standards de qualité rigoureusement définis. Des ententes entre conserveurs ont déposé des marques collectives pour l'exportation de leurs produits.

Les membres de la Mission commerciale belge ont eu l'occasion d'exposer aux dirigeants de l'office chérifien, comme aux dirigeants des chambres de commerce et des syndicats de conserveurs, les observations et les vœux du commerce belge à l'égard des conserves marocaines de poisson. Leur attention a été spécialement attirée sur les exigences du consommateur belge, en ce qui concerne la présentation et la saveur des sardines à l'huile, et sur les règlements belges concernant les mentions à faire figurer sur les emballages.

IV. — Les débouchés

La France et les territoires de la France d'outre-mer constituent, et de loin, le débouché principal de l'industrie marocaine des conserves de poisson. Vient ensuite le continent africain. Les autres pays d'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud sont des marchés qui s'ouvrent à la production marocaine, et qui peuvent être appelés à constituer, pour elle, un important débouché pour des produits de qualité. En Europe, en dehors de la France, les principaux clients des conserveurs marocains de sardines sont, actuellement, l'Allemagne et l'Italie.

V. — Les sardines marocaines et le marché belge

Pour l'ensemble des conserves de poisson importées par la Belgique, la part de provenance marocaine s'établissait, avant-guerre, comme suit :

	1938		1939	
	Tonnes	Milliers Francs	Tonnes	Milliers Francs
Importations du Maroc	334	1.827	490	2.766
Importations totales	10.210	117.741	6.678	72.078

La classification douanière, modifiée en 1948, permet actuellement de dégager, dans l'ensemble des importations de l'union économique belgo-luxembourgeoise, celles se rapportant aux sardines. En 1950, pour une importation de 4.536 tonnes de sardines, d'une valeur de 142.500.000 frs, la part de provenance marocaine s'est élevée à 1.349 tonnes, d'une valeur de 38.677.000 francs; soit environ 61.000 caisses de 100 boîtes 1/4 club 30 mm.

Pendant la même année, l'importation globale de conserves de poisson de toute nature (sardines, pilchards, saumon et autres non dénommés) s'est élevée à 15.198 tonnes, d'une valeur de frs 411.725.000.

L'importation de sardines à l'huile, durant la même année, se répartit, comme suit, par principaux pays d'origine :

- Portugal : 2.994 tonnes pour une valeur de 96.112.000 fr. (env. 135.000 caisses) ;
- Yougoslavie : 42 tonnes pour une valeur de 990.000 fr. (env. 3.800 caisses) ;
- Maroc : 1.349 tonnes, pour une valeur de 38.677.000 fr. (env. 61.000 caisses).

La demande exceptionnelle de conserves de sardines sur le marché belge, pendant le second semestre 1950, par suite des événements de Corée, a favorisé les importations marocaines en 1950. Au cours des dix premiers mois de 1951, les importations de l'union belgo-luxembourgeoise sont devenues insignifiantes, en raison de l'importance des stocks existant sur le marché belge. Le prix élevé que les conserveurs marocains ont été amenés à payer pour leurs provisions d'huile en vue de la campagne 1951, a eu une influence défavorable sur le prix de leurs conserves, et explique, en

partie, le peu d'intérêt que leurs offres ont rencontré récemment sur notre marché.

VI. — Perspectives d'avenir

Les conserveurs marocains sont outillés pour offrir à l'exportation des produits de qualité. Le contrôle à l'exportation offre aux acheteurs belges une garantie sérieuse. Le développement des importations belges de sardines marocaines est donc conditionné :

— par le développement de la consommation de la sardine en Belgique, consommation actuellement en régression ;

— par la compétition concurrentielle, qui doit amener les conserveurs marocains à abaisser leurs prix de vente ;

— enfin, par l'abondance des autres conserves de poisson, abondance qui, en vertu de la loi de substitution, influence profondément la consommation de la sardine dans notre pays.

VII. — Les sous-produits du poisson

Les déchets de l'industrie de conserverie représentent, dans la seule industrie de la conserve, environ 33 % de la pêche. Ce sont les têtes, les queues, poissons abîmés, poissons de moule trop petits qui sont écartés avant empotage de la sardine.

Ces déchets sont séchés et traités industriellement, en vue d'en retirer l'huile et la graisse de poisson et de transformer la matière sèche en poudre de poisson pouvant servir soit d'engrais, soit d'éléments pour l'alimentation du bétail. En 1950, l'industrie des déchets a couvert de nombreux besoins du marché intérieur et laissé un excédent exportable de 13.000 tonnes de farine de poisson et de 2.000 tonnes d'huile de poisson. Cette huile a un indice d'iode extrêmement élevé et est utilisée dans la fabrication des linoléums et dans l'industrie des peintures.

5° PRODUCTION ARTISANALE

Tapis estampillés

ANNEE ET TRIMESTRE	Nombre	Indice 100 en 1938	Surface m2	Indice 100 en 1938
1938 - moyenne trimestrielle	4.968	100	18.939	100
1946 - » »	4.929	99	23.310	123
1947 - » »	4.485	90	17.802	94
1948 - » »	4.695	95	18.354	97
1949 - » »	5.473	110	20.404	108
1950 - » »	5.133	104	17.147	91
1951 - » »	4.879	98	17.000	90
1950 - 3 ^e trimestre	4.816	97	15.543	82
1950 - 4 ^e trimestre	4.554	92	13.454	71
1951 - 1 ^{er} trimestre	5.044	102	18.323	97
1951 - 3 ^e trimestre	4.319	87	15.414	81
1951 - 4 ^e trimestre	4.952	100	16.019	85
1952 - 1 ^{er} trimestre	7.088	143	22.574	119

**ACTIVITES DU SERVICE DES METIERS ET ARTS MAROCAINS
DANS LA REGION DE MARRAKECH EN 1951 (1)**

I. — Effectifs artisanaux

D'après le recensement effectué par l'inspection régionale du service des Métiers et Arts marocains, ces effectifs étaient les suivants, au premier trimestre 1951, pour la ville de Marrakech :

— industries du cuir	tanneurs	493	— industries du bâtiment	mosaïstes	7
	habouchiers	1.514		sculpteurs sur plâtre	10
	cordonniers musulmans	10		tailleurs de pierre	3
	» israélites	61		fabricants de briques	10
	maroquiniers, sacochiers	398		— industries de la poterie	potiers
selliers	6	décorateurs	13		
— industries textiles	tisserands (laine)	176	— industries des métaux	dinandiers musulmans	45
	» (soie et coton)	70		» israélites	53
	tisseuses de tapis	73		» (cuivre martelé) ..	13
	teinturiers	23		ferblantiers musulmans	3
	nattiers	22		» israélites	23
	fabricants de feutre	25		— industries diver.	fondeurs et limeurs musulmans
cordiers	78	fondeurs et limeurs israélites ..	18		
fabricants de cardes	11	forgerons et maréchaux-fer-			
— industries du bois	menuisiers	260	rants	44	
			bijoutiers musulmans	47	
			» israélites	55	
			— industries diver.	fabricants de soufflets	40
				» de tamis	18

(1) Source : Direction de l'Intérieur - Service des Métiers et Arts Marocains.